

### Les crédits

n'étaient pas en mesure de concurrencer les programmes sociaux, en particulier l'assurance-chômage.

Le projet de loi sur l'assurance-emploi est un ensemble de mesures équilibré qui accroît l'incitation au travail, réduit la dépendance et assure une plus grande équité, tout en aidant les Canadiens à retourner au travail.

• (1645)

Qu'est-ce que cela veut dire exactement pour les provinces de l'Atlantique? C'est vrai qu'on réduit les dépenses. La région de l'Atlantique s'en ressentira, mais il faut se rappeler que, si l'on tient compte du réinvestissement, la réduction globale ne dépassera pas 7 p. 100 dans la région. Dans l'ensemble, chacune des quatre provinces de la région atlantique reçoit davantage en prestations qu'elle ne paie de cotisations. Après la réforme, le rapport sera moins élevé, mais ces provinces seront encore des bénéficiaires nets.

Il y a une autre conséquence importante pour la région de l'Atlantique. Au cours de la période de transition, les régions durement touchées par le chômage recevront davantage pour ce qui est des programmes d'aide à l'emploi. Les économies réalisées grâce au nouveau système, soit quelque 800 millions de dollars, seraient réinvesties dans des programmes d'aide à l'emploi qui ont fait leurs preuves. On multiplierait ainsi les chances d'emploi et on aiderait plus de gens à accéder au marché du travail.

D'ici l'exercice financier 2000-2001, 214 millions de dollars, soit 27 p. 100 de la somme, seront investis dans la région de l'Atlantique. En outre, pour stimuler l'économie dans les régions où le taux de chômage est élevé, les fonds de création d'emplois transitoires s'élèveront à 300 millions pour une période de trois ans. Cette somme s'ajoute aux 800 millions déjà prévus pour les programmes d'aide à l'emploi.

Pour ce qui est des prestations, les habitants des régions où le chômage est endémique devront avoir travaillé un moins grand nombre d'heures pour être admissibles aux prestations et ils resteront admissibles plus longtemps.

D'autres dispositions visent les travailleurs saisonniers et, comme nous le savons tous, ceux-ci sont très nombreux dans la région de l'Atlantique. Dans le cadre du nouveau système, certains travailleurs saisonniers dans des secteurs tels que la pêche, l'exploitation forestière et l'agriculture recevront des prestations moindres, mais ils retireront du programme plus qu'ils n'y contribueront. Ils auront davantage de raisons de travailler en dehors de la saison de pointe, car tout travail supplémentaire augmentera non seulement leur revenu gagné, mais également leur prestations.

Il faut donner aux travailleurs, aux employeurs et aux localités le temps de s'adapter aux importants changements que le régime d'assurance-emploi va entraîner dans la région atlantique et c'est pourquoi le nouveau système sera mis en oeuvre progressivement sur plusieurs années.

Le nouveau système d'assurance-emploi va apporter des changements de fond dans la région atlantique. Nous sommes convaincus que les mesures actives en faveur de l'emploi qui sont préconisées dans le cadre de l'assurance-emploi renforce-

ront le marché du travail et produiront une main-d'oeuvre plus qualifiée, ce qui attirera les investissements et les emplois.

Dans la région atlantique, le gouvernement fédéral travaille déjà en partenariat avec les provinces, les municipalités, les organisations communautaires et le secteur privé pour concevoir et offrir des programmes de réemploi. Citons les initiatives en matière d'éducation et d'emploi, les services d'orientation pour les particuliers et les entreprises, les subventions salariales, l'aide au travail indépendant, les programmes spécialisés destinés aux femmes, aux jeunes, aux personnes handicapées et aux membres des minorités raciales.

On encourage toujours les individus et les collectivités locales à prendre la responsabilité de leur propre développement.

L'ancien régime d'assurance-chômage emprisonnait les gens dans un cycle de dépendance. Le nouveau système est conçu pour aider les gens à s'aider eux-mêmes. Je voudrais que les Canadiens de la région atlantique le comprennent et qu'ils n'écotent pas les prophètes de malheur. C'est la raison pour laquelle je dis que la motion dont nous sommes saisis devrait être vue au Canada atlantique et dans le reste du pays comme la déformation de la réalité qu'elle est.

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de South Shore d'avoir expliqué plus amplement à la Chambre la situation dans la région de l'Atlantique. Les médias et les parlementaires ont beaucoup parlé de cette situation sans trop la connaître.

Certains reportages dans les médias donnent l'impression que c'est un mode de vie, au Canada atlantique, de travailler seulement quelques mois, de gagner beaucoup d'argent et de demander ensuite des prestations d'assurance-chômage. Le député a fait une bonne mise au point à ce sujet. Les électeurs de South Shore devraient savoir que leur député a défendu les intérêts du Canada atlantique avec acharnement et compétence.

• (1650)

En ce qui concerne cette impression que créent les médias, le député pourrait-il élaborer davantage sur les réactions que les gens de South Shore et de la région de l'Atlantique ont eues aux propositions et sur les avantages qu'il croit que l'on pourra retirer du nouveau régime?

**M. Wells:** Madame la Présidente, la semaine dernière, j'ai fait une entrevue dans ma circonscription. Les opinions étaient partagées au sujet du régime proposé. Il est impossible de faire des changements aussi fondamentaux sans recevoir des commentaires négatifs. Il est évident que lorsque les gens seront touchés, on entendra des commentaires négatifs.

Cependant, il ressort clairement de mes entretiens avec des gens du milieu des affaires et d'autres électeurs de ma circonscription que le calcul en fonction des heures au lieu des semaines est très bien accepté. Dans les industries saisonnières, chaque heure de travail comptera. Dans bien des industries de la région de l'Atlantique, les employés ne travaillent pas 35 heures par semaine, mais plutôt 40, 50 et même 60 heures par semaine durant les périodes de pointe. Toutes ces heures seront maintenant comptées, alors que, auparavant, on tenait compte du nombre de semaines seulement, peu importe le nombre d'heures de